



**La séance extraordinaire du CSEC d'avril portait sur les modalités de mise en œuvre de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars : Mesures d'urgence concernant la demande par l'employeur de prise des JTL/JRTT, dans la limite de 10 jours jusqu'au 31 décembre 2020.**

## **Voici la déclaration faite à cette occasion par FOCOM :**

La direction de l'entreprise a pris la décision d'utiliser les ordonnances liées à la loi d'urgence.

Elle n'a pas pu obtenir comme elle le souhaitait l'assentiment des Organisations Syndicales sur un accord qui lui permettrait d'imposer la prise de CA pendant la période du confinement.

Conscientes du rôle particulier que doit jouer Orange pour faire fonctionner les réseaux et les services indispensables au fonctionnement du pays et au maintien du lien social, conscientes de la nécessité d'organiser la continuité de l'activité pendant et à la sortie du confinement, l'ensemble des OS ont proposé des solutions à la direction basées sur la confiance et le respect réciproques et propres à garantir un climat le plus serein et rassurant possible dans cette période extrêmement difficile de confinement.

Nous nous sommes appuyés sur le sens des responsabilités des salariés, des managers et des équipes, l'expérience et l'intelligence collective, l'esprit de solidarité.

### **La direction a préféré passer en force et imposer des mesures coercitives.**

Nous le regrettons car nous estimons que ces mesures induisent des difficultés et des frustrations qui sont autant d'obstacles à une organisation optimale de notre activité.

Quant au recours à la solidarité pour justifier ces mesures, vous nous permettrez de rappeler que celle-ci repose sur des systèmes d'assurance (retraite, chômage, maladie...) que nos prédécesseurs ont édifiés et qui ont été détricotés par les gouvernements successifs.

La crise de l'hôpital public et du système de soin n'est pas de notre fait mais le résultat de ces politiques de destruction.

La solidarité, ce serait de réhabiliter les impôts redistributifs, de réintroduire par exemple l'ISF.

La solidarité, ce devrait être aussi de décider pendant cette crise sanitaire de suspendre le versement du solde des 40 centimes par action au titre des dividendes 2019 aux actionnaires.

### **Soyons sérieux, imposer de poser des JTL pendant le confinement n'a rien de solidaire !**

*Le Conseil d'administration, qui s'est tenu le même jour que le CSEC, a pris la décision de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai un dividende réduit au titre de 2019 à 0,20 €, au lieu de 0,40 initialement prévus. Lire à ce sujet notre brève <http://www.focom-orange.fr/dividende-2019-reduit/>*

